

Date de dépôt : 24 janvier 2018

Réponse du Conseil d'Etat

**à la question écrite urgente de Mme Anne Marie von Arx-Vernon :
Au DIP, les victimes d'abord : où sont passés leurs dossiers ?**

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 15 décembre 2017, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat la question écrite urgente qui a la teneur suivante :

Existe-t-il au sein du DIP des dossiers dans lesquels la parole des jeunes femmes, qui se décrivent comme victimes d'abus de la part d'enseignants, a été consignée ? Et, si oui, qu'est-il advenu de ces dossiers ?

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Le Conseil d'Etat prie l'auteur de la présente question écrite urgente de se référer à la réponse apportée à la question écrite urgente 757 (QUE 757), qui contient tous les éléments de réponse à sa question.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
François LONGCHAMP